



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00503

Numéro SIREN : 489 855 601

Nom ou dénomination : TRES NINS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/010553

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/010553**
n° de gestion : **2006B00503**
n° SIREN : **489 855 601 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 27/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRES NINS - Société par actions simplifiée
15 rue Des Tilleuls 66300 Saint-jean-lasseille -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



492776

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire* (art. 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 13 rue des Tilleuls 66300 SAINT JEAN LASSEILLE

Numéro SIRET * 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31 03 2017</u>	<u>31 03 2016</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
Total général (I+II)					

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	124
	Ecart de réévaluation	126	130
	Réserve légale	132	136
	Réserves réglementées *	140	142
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	144	148
	Report à nouveau	152	156
	Résultat de l'exercice	160	164
	Provisions réglementées	168	172
	Total I	176	180
	Total II	184	188
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	168
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	176
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	180	184
	Produits constatés d'avance	188	192
	Total III	196	200
Total général (I + II + III)		200	204

REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 0 3 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

13 1 0 3 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	209		5 172	210	156 726	68 462
	215			214		
CHARGES D'EXPLOITATION	217			218		
				222		
PRODUITS D'EXPLOITATION				224		
				226	4 136	
CHARGES D'EXPLOITATION				230	64	1 169
				232	160 926	69 631
PRODUITS D'EXPLOITATION				234	45 281	22 576
				236	17	(1 022)
CHARGES D'EXPLOITATION				238		
				240		
PRODUITS D'EXPLOITATION				242	46 373	25 137
				244	1 463	1 366
CHARGES D'EXPLOITATION				250	42 003	15 862
				252	9 869	6 700
PRODUITS D'EXPLOITATION				254	5 279	2 126
				256		
CHARGES D'EXPLOITATION				262	70	2
				264	150 355	72 747
PRODUITS D'EXPLOITATION				270	10 571	(3 116)
				280	108	28
CHARGES D'EXPLOITATION				290		
				294	773	425
PRODUITS D'EXPLOITATION				300		564
				306		
CHARGES D'EXPLOITATION				310	9 906	(4 077)
				312	9 906	314
PRODUITS D'EXPLOITATION				316		
				318	0	
CHARGES D'EXPLOITATION				322		
				324		
PRODUITS D'EXPLOITATION				330		
				251		
CHARGES D'EXPLOITATION				998		
				999		
PRODUITS D'EXPLOITATION				997		
				342		
CHARGES D'EXPLOITATION				350		1 381
				352	8 525	354
PRODUITS D'EXPLOITATION				356		
				360		8 525
CHARGES D'EXPLOITATION				370	0	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

31/03/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CICE		1 381
Total des déductions diverses	350	1 381

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZANéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 161	442	3 667	444		446	6 828	6 828
	Installations générales agencements divers	450	22 779	452	36 949	454		456	59 728	59 728
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 004	474		476	2 004	2 004
Immobilisations financières		480	3 830	482	410	484		486	4 240	4 240
TOTAL		490	29 770	492	43 030	494		496	72 799	72 799
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	317	532	713	534		536	1 030	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 809	542	4 356	544		546	6 165	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	210	564		566	210	
TOTAL		570	2 126	572	5 279	574		576	7 405	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	37 073
Déficits imputés	983	8 525
Déficits reportables	984	28 548
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	28 548

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 204
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 445
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	515
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/04/2016 et clos le : 31/03/2017 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	156 726
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 136
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	14
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	160 876

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	45 281
Variation de stock (marchandises)	122	17
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	33 445
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	70
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	78 813

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	82 063
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	82 063
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		156 726
Période de référence du 024 01/04/2016 au 160 31/03/2017	160		
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7

N° SIRET 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

ADRESSE (voie) 13 rue des Tilleuls

CODE POSTAL 66300

VILLE SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZANUY Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 150879 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie rue desTilleuls

Code postal 66300 Commune SAINT JEAN LASSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EURL TRES NINS

LA PIZ'ZAZA

10, rue de la Porte de France

66230 PRATS DE MOLLO LA PRESSE

Tél. 04 68 89 33 65

SIRET 489 855 601 00022

15 rue des Tilleuls

66300 SAINT-JEAN-LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

S.A.S.U TRES NINS

[Signature]
 GREF. D. 7. 1. 1
 DE PERMAN. 1. 1
 27 OCT. 1. 1
 10333

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 19 Septembre à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Feuille de présence

Associés présents ou Représentés	Nbre d'actions	Mandataires	Signatures
ZANUY Pierre	500		

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions composant le capital social.

Monsieur ZANUY Pierre préside la séance en qualité de Président.

[Signature]

S.A.S.U TRES NINS
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL : 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT JEAN LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le 19 Septembre à 15 Heures, l'associé unique de la S.A.S.U TRES NINS, société par action simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est à SAINT JEAN LASEILLE 66300, 15 rue des Tilleuls, a pris les décisions suivantes :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZANUY Pierre.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2017
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

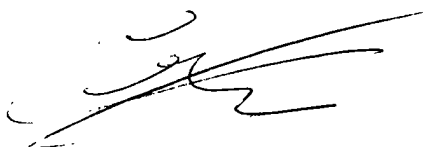
- Examen du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au président.
- Affectation des résultats
- Ratification des rémunérations du président.

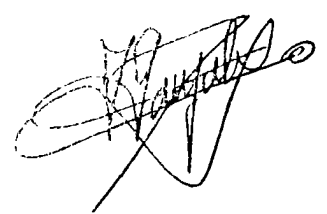
PREMIERE DECISION

Approbation dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et le rapport de gestion du président, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 9 906,17 €.

Elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.





L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 906,17 €

- Au poste « Réserves facultatives » 9 906,17 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions suivantes autorisées au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Ratification des rémunérations perçues par le président, Monsieur ZANUY Pierre pour l'exercice clos au 31 mars 2017 s'élevant à 6 581 € en sus 5300 € de remboursement d'indemnités kilométriques, et fixe la rémunération mensuelle pour l'exercice à venir à la somme de 1 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.



RAPPORT DU PRESIDENT AUX ASSOCIES SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31/03/2017

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du bilan ci-joint, l'exercice au 31/03/2017 s'est traduit par un bénéfice de 9.906,17 €.

Nos charges d'exploitation se présentent ainsi :

<u>NATURE DES CHARGES</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Charges Externes	46 373	25 137
- Impôts et taxes	1 463	1 366
- Frais de personnel	51 872	22 562
- Dotations aux amortissements	5 279	2 126
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres Charges	<u>45 368</u>	<u>21 556</u>
TOTAL	150 355	72 747
Le chiffre d'affaires a évolué comme suit	156 726	68 462
Effectif à la fin de l'exercice	1	1

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Chiffre d'affaires	111 428	46 908
- Valeur ajoutée	65 055	21 771
- Excédent brut d'exploitation	15 856	- 2 157
- Résultat d'exploitation	10 571	- 3 116
- Résultat courant avant impôts	9 906	- 3 513
- Résultat exceptionnel	0	- 564
- Impôt sur le bénéfice	0	0
- Résultat net	9 906	- 4 077

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT
NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX
NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
NEANT

RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC PROPOSITION D'AFFECTION

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 9 906,17 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :
- Au compte « Réserves facultatives » 9 906,17 €

